

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Yves Ravenel et consorts –
Crédit-cadre des améliorations foncières : un montant en conformité avec la loi**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le vendredi 15 décembre 2017 à la Salle des Charbon, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées Fabienne Freymond Cantone, Circé Fuchs, Martine Meldem et Anne-Lise Rime ainsi que de Messieurs les Députés Jean-Bernard Chevalley, Grégory Devaud, Didier Lohri, Yves Ravenel, Daniel Ruch et Alexandre Rydlo. Monsieur le Député Alexandre Démétriadès a été confirmé dans son rôle de président et de rapporteur.

Ont participé à cette séance, Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS), ainsi que Messieurs Frédéric Brand, Chef du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) et Jacques Henchoz, Chef de la Division marchés et améliorations foncières (DIMAF).

Monsieur Florian Ducommun a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat n'apporte pas de précisions quant à sa position étant donné que ce point est traité directement après l'exposé des motifs et projet de décret « *accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de 20 millions pour financer les subventions cantonales en faveur d'entreprises d'améliorations foncières agricoles pour les années 2017 à 2019* ».

3. POSITION DU POSTULANT

Le postulant remercie le Conseil d'Etat pour le rapport apporté en réponse à son postulat malgré le laps de temps qui s'est écoulé entre la problématique soulevée et ce jour. Cet objet parlementaire concernait le crédit-cadre 2010-2014 et relevait un décalage entre le montant fixé à l'époque par le Conseil d'Etat, soit CHF 8,5 millions, alors que les besoins estimés pour répondre aux exigences de la loi s'élevaient à CHF 25 millions. Le commissaire relève que les débats en plénum sur cette problématique avaient été houleux alors que sur le fond l'ensemble des Député-e-s étaient acquis à la cause et favorables à ce projet.

Depuis, le transfert d'activité du Service du développement territorial (SDT) au Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) a amélioré et simplifié les démarches administratives. De plus, la réduction de la périodicité du crédit-cadre, à savoir de 4 à 2 ans, permet aux agriculteurs d'être davantage réactifs et de moduler en fonction de leurs besoins.

Il est donc nécessaire que l'administration se réadapte en fonction des situations rencontrées sur le terrain. Par ailleurs, le postulant se dit confiant sur le fait que le montant du crédit-cadre est désormais indexé aux besoins, puisque les chiffres inclus dans le projet de décret font partie intégrante des besoins exprimés par les communes, suite à leur consultation, en termes de travaux de type AF.

4. DISCUSSION GENERALE

Une Députée souhaite que les consommateurs soient mieux informés sur le fait que l'ensemble des agriculteurs du canton produisent des aliments d'une qualité formidable. La commissaire enjoint dès lors l'administration à mettre davantage en avant les produits agricoles vaudois et souhaite donc que le canton se dote d'une véritable politique de promotion tout en se donnant les moyens de la réaliser.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Acceptation du rapport

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.

Nyon, le 13 février 2018

Le rapporteur :
(Signé) Alexandre Démétriadès